

# ***COMMUNE DE LA BAZOCHE GOUET***

## **MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES**

### **REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

#### **Objet de la consultation**

**MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES**

#### **Date limite de remise des plis électroniques**

**Les plis électroniques devront être parvenue au plus tard le 24 SEPTEMBRE 2021 à 15 H 30**

## **Article 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :**

MAIRIE DE LA BAZOCHE-GOUET

Représentée par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire

Place du Marché – 28330 LA BAZOCHE-GOUET – Tél. 02 37 49 20 25 – Fax 02 37 49 27 16

Commune-bazoche-gouet-28330@wanadoo.fr

## **Article 2 - OBJET DU MARCHÉ :**

### **2-1 Marché d'assurances**

Marché public d'assurances. La présente consultation a pour objet l'exécution de prestations d'assurances pour la Commune de LA BAZOCHE GOUET : auto mission, assurance du patrimoine, assurance des responsabilités, protection juridique, assurance des risques statutaires du personnel communal.

### **2-2 Lieu d'exécution des prestations : Commune de LA BAZOCHE GOUET**

## **Article 3 – TYPE DE PROCEDURE**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 et de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique

## **Article 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT**

### **4-1 Décomposition du marché**

Le présent marché est composé des 5 lots, chacun faisant l'objet d'un marché séparé :

- **Lot n° 1 : auto mission**
- **Lot n° 2 : Assurance du patrimoine ;**  
**Composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle**
- **Lot n° 3 : Assurance des responsabilités**
- **Lot n° 4 : Protection juridique**
- **Lot n° 5 : Assurances des risques statutaires du personnel communal**

Conformément à l'article R.2113-1 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, pour plusieurs lots ou pour tous les lots. Ils devront présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

Ils pourront être attributaires de plusieurs lots.

### **4 - 2 Date d'effet du marché**

Pour chaque marché, les garanties prendront effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à zéro heure.

### **4 – 3 Durée du marché**

Chaque marché sera conclu pour une durée de deux ans : du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2023 à minuit.

#### **4 - 4 : Echéance**

L'échéance est fixée au 1<sup>er</sup> Janvier.

#### **4 – 5 Résiliation**

Chaque contrat sera résiliable à l'échéance annuelle par chacune de parties, moyennant un préavis.

### **Article 5 - VARIANTES :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **Article 6 - VALIDITE DE L'OFFRE :**

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Article 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Le paiement des primes d'assurances s'effectue en application des dispositions du code des marchés publics. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

### **Article 8 - DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **8 - 1 – Modification de détail au dossier de consultation**

La Commune de LA BAZOCHE GOUET se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **8-2 Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est disponible sur la plate-forme numérique de l'Association des Maires d'Eure et Loir [www.amf28.org/labazochegouet](http://www.amf28.org/labazochegouet)

L'ensemble du dossier de consultation comprend :

- Le règlement de consultation avec l'attestation de la compagnie au courtier ou à l'agent valant mandat
- Le cahier des charges avec l'annexe 1 concernant la présentation de la Commune
- La lettre de candidature (DC 1)
- La déclaration du candidat (DC 2)
- L'Attestation de la compagnie au courtier ou à l'agent général valant mandat
- **Lot n° 1 : auto mission**

- ✓ La proposition de prix
  - ✓ L'état des sinistres
- **Lot n° 2 : Assurance du patrimoine**
- ✓ La proposition de prix
  - ✓ L'état des bâtiments avec les superficies
  - ✓ Fiche descriptive du camping municipal
  - ✓ L'état des sinistres
- **Lot n° 3 : Assurances des responsabilités**
- ✓ La proposition de prix
  - ✓ L'état des sinistres
- **Lot n° 4 : Protection juridique**
- ✓ La proposition de prix
  - ✓ La liste des logements communaux
  - ✓ Un état du personnel
  - ✓ L'état des sinistres
- **Lot n°5 : Risques statutaires du personnel communal**
- ✓ La proposition de tarification
  - ✓ Fiche de renseignements sur le personnel communal
  - ✓ L'état des sinistres

## **Article 9 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront rédigées en langue française et exprimées en euros.

### **9-1 Remise des offres :**

Les offres doivent être transmises en utilisant la plate-forme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir :

[www.amf28.org/labazochegouet](http://www.amf28.org/labazochegouet)

Le dossier transmis par voie dématérialisée sur la plate forme contiendra les pièces de la candidature et de l'offre.

### **9- 2 Contenu du dossier :**

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

#### **\* Pièces de la candidature**

- La lettre de candidature (DC 1) qui indiquera si le candidat se présente seul ou en groupement
- la déclaration du candidat (DC 2) contenant les renseignements suivants :

- ✓ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le service objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
  - ✓ La liste des principaux services d'assurance fournis pour les 3 dernières années notamment dans le domaine des collectivités et/ou organismes publics indiquant le montant, la date et le destinataire.
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

#### **Pièces à fournir pour les intermédiaires en assurance:**

Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie sur modèle en annexe du règlement de consultation

- attestation d'adhésion à l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) en cours de validité
- attestation d'assurance et de caution financière conforme au code des assurances

Un intermédiaire d'assurance qui présente la candidature d'une société d'assurances doit fournir les renseignements exigés pour la candidature pour la société représentée et pour lui-même.

En cas de groupement, il devra être fourni un DC1 commun au groupement et par chacun des membres du groupement, les pièces mentionnées ci-avant.

L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le DC1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même.

- L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement.

#### **\* Contenu de l'offre :**

**Pour chaque lot** pour lequel les candidats souhaitent soumissionner, ils devront fournir :

- La proposition de prix détaillée et signée par une personne dûment habilitée ;
- Tous autres documents formant la police (conditions générales, conventions spéciales, annexes)

#### **Article 10 - DATE LIMITE DE DEPOT DES PLIS ELECTRONIQUES :**

Les plis électroniques devront être parvenus à l'acheteur avant la date et l'heure limites suivantes : **LE VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 à 15 H 30.**

Les offres et tous les documents annexes seront rédigées en langue française et exprimées en euros.

Elles doivent être transmises en utilisant la plate-forme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : [www.amf28.org/labazochequet](http://www.amf28.org/labazochequet)

#### **ARTICLE 11 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats des renseignements complémentaires ou des précisions sur leur offre. Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée, pour chaque lot, selon les critères suivants classés par ordre de priorité :

- L'étendue des garanties accordées et les franchises
- Le prix ou le taux (pour l'assurance des risques statutaires)

Si les offres sont économiquement satisfaisantes, le pouvoir adjudicateur attribuera les lots sur la base des offres initiales. Toutefois, s'il l'estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier pour chacun des lots avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés ci-dessus. La négociation pourra porter sur les conditions de garanties, de franchises, de tarifs et de taux.

#### **ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DES MARCHES**

Pour chaque lot, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire. Le marché ne pourra être attribué au candidat que sous réserve de la production, dans un délai de 10 jours suivant l'envoi de la demande du pouvoir adjudicateur les pièces suivantes :

➤ Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargée du recouvrement des cotisations et de contributions datant de moins de 6 mois (articles D. 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de la sécurité sociale).

➤ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, ou l'état annuel des certificats reçus (NOTI 2).

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats demandés dans ce délai, son offre sera rejetée.

➤ Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés.

➤ Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

➤ La production d'un extrait de K Bis.

- Une attestation sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L 2141-3 du code de la commande publique

**ARTICLE 13 : Comptable public assignataire des paiements :**

TRESORERIE – 14 rue de la Madeleine – 28200 CHATEAUDUN

**ARTICLE 14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plate-forme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir : [www.amf28.org/labazochevouet](http://www.amf28.org/labazochevouet)

## MANDAT DE LA COMPAGNIE

**Pouvoir adjudicateur :**

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

**Objet du marché :**

Marché Public D'assurances – Lot n° ...

**Mode de passation :**

Procédure adaptée

**\* Compagnie :**

Nom : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

La compagnie précitée donne acte

- qu'elle a été normalement saisie et consultée par le cabinet :

Nom : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

agissant en qualité de :       courtier       agent général

- qu'elle donne mandat au cabinet précité pour la représenter dans le cadre de cette consultation.
- qu'au cas où la candidature de celui-ci serait retenue, elle confie au cabinet précité la gestion du contrat ainsi que l'appel et la perception des primes correspondantes.

Fait à ....., le .....

Nom et fonction du signataire

Signature